



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-1

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY

David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Projet de route des 4 Hittes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet proposé par l'Office National des Forêts concernant l'aménagement d'un chemin forestier de 4 mètres de large sur 6 communes pour un montant estimé à près de 300 000 € sur lesquels des crédits européens pourraient être mobilisés. Monsieur le Maire donne lecture de l'avis négatif de Monsieur David PAMBRUN et informe également qu'au moins une autre commune a d'ores et déjà refusé le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De rejeter le projet de route des 4 Hittes

Fait et délibéré le 28 février 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-2

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY

David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Convention de dépôt d'une œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour la commune de conserver à la mairie une œuvre de Louise Cazenavette intitulée « Famille Derome ». Il s'agit pour cela d'un contrat de dépôt à titre gratuit avec Genevieve Labrousse, fille et dépositaire de l'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'accepter le dépôt à titre gratuit de l'œuvre « Famille Derome »
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 février 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180228-2018-2-DE
Date de télétransmission : 02/03/2018
Date de réception préfecture : 02/03/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/02/2018
Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-3

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE
Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY
David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Consultation du SMECTOM sur la collecte des ordures ménagères

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du SMECTOM sur le choix de collecte sur Tournay, soit en porte-à porte comme actuellement, soit en bacs de regroupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De choisir la collecte par porte à porte.

Fait et délibéré le 28 février 2018,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-4

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY

David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Droit de préemption des parcelles E n°201 et E n°202

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 21 février 2018 concernant les parcelles E n°201 et E n°202 situées 1 rue de la République. Il s'agit d'une vente de la SCI « Aux petits bleus » à Monsieur Jean-Louis GABAS pour un montant de 70 000 €.

Monsieur le Maire indique que ces parcelles sont un lieu idéal pour le projet de maison de santé pluridisciplinaire et qu'il est par conséquent d'intérêt général que la commune exerce son droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec l'abstention de Monsieur Jean-Louis GABAS et la voix contre de Madame Catherine HOWARD :

1. D'acquérir par voie de préemption les parcelles E n°201 et E n°202 de 765 m² situé 1 rue de la République, appartenant à la SCI « Aux Petits Bleus », au prix de 70 000 euros.

Fait et délibéré le 28 février 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-5

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY
David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Projet de maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'après avoir pris en compte le diagnostic territorial pointant le risque de désertification médicale et rencontré plusieurs professionnels de santé intéressés, il souhaite voir le projet de maison de santé aboutir. La commune ayant préempté à cet effet les parcelles situées 1 rue de la République, une première estimation de travaux a été faite par l'ADAC65 pour un montant de 453 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec la voix contre de Madame Catherine HOWARD :

1. D'approuver l'opération de maison de santé pour un montant estimé à 453 000 € TTC
2. De commander une étude architecturale
3. De solliciter des subventions au taux le plus élevé possible

Fait et délibéré le 28 février 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-6

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY
David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Travaux de relevage des tombes du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait, par délibération n°2017-39 du 30 juin 2017, lancé une consultation pour les travaux de relevage des tombes du cimetière suite à la procédure de reprise. Six entreprises ont été consultées et l'entreprise la moins disante est la société FAULONG pour 19 935,60 €.

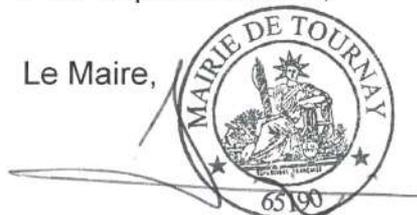
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de la société SARL FAULONG pour un montant de 19 935,60 € HT.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 28 février 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180228-2018-6-DE
Date de télétransmission : 02/03/2018
Date de réception préfecture : 02/03/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/02/2018
Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-7

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY
David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Reprise du réseau éclairage public suite au déplacement du poste de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2017 sur le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 9 600,00 €

Récupération de la TVA : 1 600 €

Fonds libres : 4 000 €

Participation SDE : 4 000 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées
2. De s'engager à garantir la somme de 4 000 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune
3. De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Fait et délibéré le 28 février 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180228-2018-7-DE
Date de télétransmission : 02/03/2018
Date de réception préfecture : 02/03/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-8

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY
David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifs ALSH de février à mars 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de février à mars 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec l'abstention de Blandine CARATY, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Tournay Fleuriste du 7 février 2018 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 16 €, Quotient 4 : 17 €, Quotient 5 : 19 €, Quotient 6 : 21 €
- Patinoire/Luge Cauterets du 2 mars 2018 : Quotient 1 : 18 €, Quotient 2 : 19 €, Quotient 3 : 20 €, Quotient 4 : 21 €, Quotient 5 : 23 €, Quotient 6 : 25 €

Fait et délibéré le 28 février 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180228-2018-8-DE
Date de télétransmission : 02/03/2018
Date de réception préfecture : 02/03/2018



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 22/02/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

DELIBERATION n°2018-9

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT.
Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY
David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire
Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Subventions aux associations 2018 - 1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Tournay Sports : 6 000 €
- ✓ Association du jumelage Tournay – Alhama de Aragon : 500 €
- ✓ EN'RJ Yoga : 100 €
- ✓ Société intercommunale de chasse « Diane de l'Arros » : 350 €

Fait et délibéré le 28 février 2018,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20180228-2018-9-DE
Date de télétransmission : 02/03/2018
Date de réception préfecture : 02/03/2018